

VERS UNE TERRITORIALISATION DU DISCOURS SUR LA POLITIQUE ENSEIGNANTE EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN

Dorine Flora NDOUMBA NDOUMBA

Département des Sciences de l'Éducation, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, Université d'Ebolowa - Cameroun
ndorinflora@yahoo.fr

Résumé :

La présente étude a pour objectif d'évaluer la possibilité de territorialiser les interprétations possibles du discours sur la décentralisation dans le secteur de l'éducation. En effet la traduction du discours varie d'un espace à l'autre en fonction des réalités socioculturelles qui prévalent. La notion de territoire est incontournable pour orienter la traduction du discours sur la décentralisation par les ressortissants du territoire concerné qui adapte la décentralisation aux réalités locales. Une territorialisation de la traduction du discours est-elle possible dans un contexte de décentralisation dans le secteur de l'éducation ? Notre démarche essentiellement qualitative permettra de faire une analyse interprétative du discours et présenter les résultats inhérents à cette étude pour envisager ou non la possibilité d'une telle territorialisation de la politique enseignante dans l'enseignement secondaire au Cameroun.

Mots clés : *éducation, territorialisation, décentralisation, discours.*

Abstract :

The present study evaluate the variability of possible interpretations of the discours about decentralization in education sector. In fact the discours varies from one space to another depending on the prevailing socio cultural realities. The notion of territory is essential to guide the translation of the discourses on decentralization by nationals of the territory concerned who adapts decentralization to their local realities. Territorialization of discourse translation is it possible in a context of decentralization in the education sector ? Our essentially qualitative approach will make it possible to carry out an interpretative analysis of the discours and present the results inherent

to this study to consider or not the possibility of such a territorialization of teaching policy in the secondary education in Cameroon.

Keys words : *education, territorialization, decentralization, discourse*

Introduction

La politique enseignante met à nu un ensemble de directives, lois et modèles de gestion qui se sont adaptées à l'évolution de la forme de l'Etat. En effet, la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 consacre la forme décentralisée de l'Etat du Cameroun. L'institutionnalisation de la décentralisation incite à reconsidérer ce modèle de gouvernance qui a pris corps par l'évolution dynamique de la société : le passage de la centralisation à la déconcentration puis à la décentralisation en est la preuve. L'Etat est donc une forme politique institutionnalisée par une dynamique permanente d'évolution résultant de l'action des forces de changements (Keudjeu de Keudjeu, 2013). Il s'adapte à l'évolution de la société qui s'est forgée autour de lui, lorsque ce n'est pas lui qui la fait évoluer pour ses besoins. C'est dans cette logique que plusieurs travaux à l'instar de ceux de Garnier (2014) et Ferhat (2021) ont mis en exergue la décentralisation et la territorialisation des politiques d'éducation. C'est dire que la décentralisation incite à contextualiser les politiques d'éducation sur le territoire concerné. En ce qui concerne la gestion de la ressource enseignante en éducation, la décentralisation est un dépassement des formes traditionnelles de gestion de la main-d'œuvre enseignante en appelant à de profondes mutations qui sont diversement consenties par les autorités engagées dans le processus de décentralisation (Régis, 2005). Il revient à ces autorités de donner le ton à cette nouvelle forme de l'Etat et à sa gestion en prenant en compte les réalités locales du territoire. Cependant une question demeure : ces autorités comprennent-elles l'essence même de la décentralisation ? La compréhension

de cette forme de l'Etat n'est-elle pas phagocytée par le contexte socioculturel du territoire concerné qui impose de facto une contextualisation de la politique enseignante voire une territorialisation de la traduction du discours sur la gestion de la ressource humaine enseignante ?

1. La politique enseignante en contexte de décentralisation au Cameroun

1.1 Le contexte de décentralisation au Cameroun

La décennie 90 marque un tournant décisif au Cameroun. En effet, la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 consacre en son article 1^{er} alinéa 2, la République du Cameroun comme « un Etat unitaire décentralisé ». En plus des communes, une deuxième catégorie de collectivités territoriales est créée : la région. On assiste donc à une modification de la forme de l'Etat donnant ainsi l'ouverture à une nouvelle gestion publique. D'après le lexique de la science politique, la décentralisation est définie comme un processus par lequel l'État confie des compétences et des moyens d'action publique à des collectivités locales jouissant d'une légitimité démocratique (Nay, 2011). Elle consiste donc à délocaliser les responsabilités, et à transférer le pouvoir de décision des individus. Le lieu de pouvoir s'exprime en fonction de la localisation du poste ou de l'organe de gouvernement. Dans le même ordre d'idées, la décentralisation de l'éducation désigne « tout transfert de pouvoir d'une autorité d'un échelon hiérarchiquement supérieur à une autorité d'un échelon hiérarchiquement inférieur » (Kuete, 2014). A ce titre, elle favorise un rapprochement du processus de décision des citoyens après une définition précise des objectifs des circonscriptions administratives. Ainsi, elle suscite l'émergence d'une démocratie de proximité en vue d'obtenir le meilleur compromis possible entre adéquation local et cohérence global (Retour, 2011).

L'article 5 du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées dispose que « la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés ». La décentralisation conduit donc à une cession progressive par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées des compétences et ressources appropriées. L'article 55(2) de la Constitution dispose que « les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public ». A ce titre, les entités décentralisées ont un rôle primordial pour asseoir les techniques de gestion décentralisée du personnel pour plus de stabilité dans le système éducatif global. Parmi ces techniques nous avons le contrôle qui se fait à deux niveaux : au niveau local et au niveau national (Traoré, 1996). Au niveau local le contrôle est fait par les autorités décentralisées tandis que l'Etat assurerait qu'un contrôle de tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées le cas échéant. De plus, le recrutement et la gestion du personnel relève de la compétence des régions au niveau du secondaire. En effet, aux termes de l'article 22 alinéa 1 de ce code, « Les collectivités territoriales recrutent et gèrent librement le personnel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions ». Leur seule exigence étant le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. La participation des régions à la gestion des enseignants incite à la découverte du nouveau visage de la gouvernance avec pour penchant une territorialisation de la gestion dans ce contexte de décentralisation.

1.2. La Politique enseignante en contexte de décentralisation

La politique enseignante renvoie à l'ensemble de principes et politiques mises en œuvre dans le secteur de l'éducation. Il s'agit en fait des lois et directives qui gouvernent le secteur de l'éducation. La politique enseignante, en adéquation avec

l'orientation de la politique nationale prend en compte les paramètres suivants (OCDE, 2005) : le recrutement, la formation initiale, le déploiement, la structure de carrière, les conditions d'emploi et de travail, la rémunération, les normes d'exercice de la profession, la redevabilité des enseignants et enfin la gouvernance scolaire. L'analyse de la politique enseignante repose aussi sur l'analyse de l'action publique elle-même.

L'action publique désigne non seulement l'activité du gouvernement mais aussi l'action du gouvernement (Duran,1999). L'action publique renvoie à la somme des initiatives prises par le gouvernement telle que l'initiative d'institutionnaliser la décentralisation et de s'arrimer à ce modèle de gouvernance par le biais des lois y relatives. Dans un tel contexte, l'Etat n'est plus seul décideur. Il faut relever l'intervention des nouveaux acteurs agissant de concert avec l'Etat. La décentralisation impose donc une construction collective des acteurs en interaction dans un système éducatif. Cette construction collective prend en compte les spécificités régionales ou locales et peut affecter le présent et le futur d'où l'intérêt d'une analyse profonde et constante de la situation éducative.

2. De la traduction du discours à la traduction du discours politique

Il s'agira de présenter la traduction du discours proprement dit et de faire une distinction avec la traduction du discours politique.

2.1 La traduction du discours

La traduction en tant que processus est une action dynamique finalisée faisant intervenir de la part de l'acteur (ou des acteurs) pilote(s), des habiletés aussi bien cognitives que comportementales en vue d'obtenir le consentement des autres

acteurs. En ces termes, la traduction est « un processus au cours duquel divers actants construisent des définitions et des significations communes, se définissent mutuellement et s'assemblent afin de poursuivre des objectifs individuels et collectifs ». (Callon et al, 2001 cité dans Guidère 2010). Au centre de cette théorie se trouve la question du « sens » qui prend en compte « l'explicite » c'est-à-dire ce que le locuteur a dit et « l'implicite », ce que le locuteur a tu ou sous-entendu. Il y a donc un effort d'interprétation à faire de la part du traducteur en usant des données cognitives englobant sa connaissance du monde, la saisie du contexte, et la compréhension du « vouloir dire » de l'auteur. Aussi le traducteur peut se confronter autant au problème d'ambiguïté que de multiplicité des interprétations ce qui a de grandes chances de freiner voire paralyser son élan de traduction (Guidère, 2010, pp.69-71).

Seleskovitch (1985) cité dans Moya (2004), propose trois étapes pour meubler le modèle du processus de la traduction :

- la compréhension du texte qui dépend de la saisie de sa composante linguistique et extralinguistique ; les connaissances cognitives de l'individu tiré de l'expérience personnelle du lecteur, de ses connaissances encyclopédiques, culturelles traduisant un brin de subjectivité dans l'interprétation du texte;
- la déverbalisation qui consiste en une isolation mentale des idées et concepts d'un énoncé ;
- et enfin, la reformulation qui consiste en une reverbération. Elle procède par une association successive d'idées suivant une certaine analogie et nécessite de la part du traducteur des capacités déductives en faisant appel à son esprit créatif et intuitif (Moya, 2004, pp.79-80).

2.2 La traduction du discours politique

Le discours politique est le discours le plus récurrent. En

effet, la politique affecte la vie de tout individu vivant en société. Pour Aristote, le fait que l'homme soit un animal politique traduit directement son appartenance au monde et son intérêt à comprendre son environnement social. Il disposera donc son esprit à comprendre le monde qui l'entoure en le traduisant en son propre langage. Cependant, le discours politique exige du traducteur une certaine minutie dans l'interprétation des lignes directrices de la politique générale visée par le gouvernement. Bien que la connaissance des décisions et positions politiques soient facilitées par les médias qui véhiculent l'information, une recontextualisation des textes est nécessaire pour diffuser la cognition et les idéologies au peuple. En effet, cette recontextualisation est possible en une seule langue mais compte tenu des différences culturelles et idéologiques existantes chez le public cible.

Au Cameroun compte tenu de notre héritage tiré de la colonisation, la traduction des textes officiels se fait dans les deux langues officielles que sont le français et l'anglais. La traduction du discours est donc spéciale car elle exige non seulement un savoir encyclopédique mais aussi une capacité d'adaptation aux différentes idéologies présentes dans une société. La langue politique est donc une langue de spécialité dont le degré varie « selon les besoins de la communication, qui va de la haute technicité à la vulgarisation, en passant par la banalisation » (Messaoudi, 2010, pp. 133) dans le but d'atteindre les masses soit pour persuader soit pour dissuader.

Il est à préciser que parler politique est une chose mais la comprendre en est une autre. Le discours politique bien que parlé par tous et discuté par tous est très souvent mal compris par certains. La nécessité de la traduction du discours par le traducteur spécialisé est indispensable. En fait, l'analyse de la décentralisation ne consiste non seulement à légitimer cette forme de l'Etat mais aussi à cerner et à s'approprier le discours

sur la décentralisation par l'Etat lui-même et les entités chargées d'en assurer la concrétisation.

3. Démarche méthodologique de l'étude

Il s'agira de présenter d'abord l'approche méthodologique choisie, ensuite les critères d'inclusion de notre échantillon et enfin l'échantillon de notre étude.

3.1 Approche méthodologique proprement dite

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude est essentiellement qualitative. Nous avons eu recours aux outils d'investigations que sont la recherche documentaire et le guide d'entretien. Les lectures faites sur le sujet nous ont permis d'estimer et de confronter les idées préconçues à la réalité de terrain (Grawitz, 2011). Partant des études déjà réalisées, notre recherche pourrait s'inscrire dans la continuité dans ce secteur de recherche.

Dans une approche semi-directive nous avons mené des entretiens en présentiel auprès de trois catégories d'acteurs de la chaîne éducative à savoir les provideurs, les conseillers régionaux, et les représentants des délégués régionaux des enseignements secondaires dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, du Sud et de l'Ouest du Cameroun ; ce qui fait un échantillon de 12 personnes. Les entretiens ont été transcrits dans un bloc-notes et analysés par le logiciel QDA Miner. Les entretiens plus pertinents ont été retenus afin d'appuyer notre analyse des contenus ; notre but étant de mettre en exergue les différentes interprétations et appréciations faites à chaque niveau de la chaîne éducative.

3.2 Critères d'inclusion de l'échantillon de l'étude

Le tableau ci-dessous met en avant les critères d'inclusion de notre échantillon d'étude. Il s'agit de présenter les

caractéristiques de notre échantillon pour justifier le choix de nos sujets.

Tableau 1 : Critère d'inclusion de l'échantillon de l'étude (2022)

Echantillon	Critères d'inclusion
Conseillers Régionaux	Etre originaire de l'une des régions concernées par l'étude
	Etre un expert en l'éducation ou appartenir à la commission éducation du conseil régional
	Etre ou avoir appartenu au corps de l'Education Nationale
Sous-directeur des Affaires Générales de la délégation régionale des enseignements secondaires	Etre sous-directeur des Affaires Générales dans une délégation régionale du MINESEC auprès des régions concernées par l'étude
Proviseurs	Ancienneté d'au moins 15 ans dans l'administration de l'éducation
	Expérience professionnelle dans la région d'au moins 10 ans ou être le plus ancien proviseur de la région

L'objectivité de notre étude dépend non seulement des critères d'inclusion présentés mais aussi de l'identification des répondants.

3.3 Identification des répondants

Tableau 2 : Identification des répondants (2022)

Régions Echantillon	Adamaoua	Centre	Ouest	Sud
Proviseurs	PLEG 26 ans d'expérience 7 ans au poste actuel	PLET 30 ans d'expérience 03 ans au poste actuel	PLEG 30 ans d'expérience 11 ans au poste actuel	PLEG 30 ans 10 ans d'expérience au poste actuel
Sous-directeur des Affaires	PLEG	PLET	PLEG	PLET Hors échelle

Générales de la délégation régionale des enseignements secondaires	24 ans d'expérience 08 ans au poste actuel	27 ans d'expérience 05 ans au poste actuel	31 ans d'expérience 08 ans au poste actuel	08 ans au poste actuel
Conseillers régionaux	Enseignant	Enseignant	Enseignant	Enseignant

Il ressort de ce tableau que toutes les personnes interrogées ont à leur actif une bonne expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation d'abord en tant qu'enseignant mais plus encore en tant que responsable dans l'administration scolaire ou dans la chaîne éducative.

4. Résultats de l'étude

Les résultats de notre recherche seront présentés en fonction des intervenants dans la chaîne éducative à savoir les proviseurs, les sous directeurs des Affaires générales, et les conseillers régionaux.

4.1 Résultats des entretiens relatifs aux facteurs limitants de la politique enseignante

Tableau 3 : Facteurs limitants la politique enseignante (2024)

Régions	Adamaoua	Centre	Ouest	Sud
Acteurs				
Proviseurs	Implication limitée dans l'évolution de la carrière	Lenteurs administratives	La surcharge horaire	Mauvaise gestion des ressources administratives et financières
	Non-respect des conditions d'évolution de l'administration scolaire	Absence de progression dans la carrière	Frustrations dans la carrière	Déséquilibre dans la répartition en termes de sureffectif et de sous-effectif des personnels enseignants

Sous DAG	Non effectivité des effets financiers	Sur effectif ou sous effectif des enseignants	Manque d'autonomisation des actes de carrière,	Subjectivité dans la promotion de la ressource enseignante
	Corruption	Inadéquation entre l'offre et la demande	Insuffisance des infrastructures scolaires,	Disparité dans l'allocation de la ressource enseignante et
Conseillers régionaux	Sur effectif des enseignants	Lenteurs administratives	Lenteurs administratives	Lenteurs administratives
	Lenteurs administratives	//	Centralisation de la gestion	//

➤ **Dans la région de l'Adamaoua** : la non-effectivité des effets financiers est perceptible non seulement au niveau des salaires, mais aussi au niveau des avancements de carrière. En effet, pendant une dizaine d'années, les enseignants sortant des Ecoles normales supérieures bénéficiaient des 2/3 de leur salaire après 6 mois d'attente au lieu du paiement intégral de leur rémunération. Cette prise en charge financière tardait à être complétée justifiant ainsi les revendications des enseignants à travers le mouvement « OTS » (on a trop supporté). Aussi, les frais de relève payés aux enseignants de manière facultative et aussi dérisoires que possible, contribuent à l'insatisfaction de ces derniers.

Le sureffectif des enseignants, du fait des mutations et affectations opérées dans la précipitation à la veille de la rentrée scolaire contribue à surcharger certains établissements en personnel sans véritablement tenir compte de leur état des besoins. Ce sureffectif des enseignants entraîne la paresse ou la démobilisation des uns et des autres. Ainsi, le quota horaire des enseignants qui est de 18h pour les professeurs des lycées et 14h pour les professeurs des collèges devient difficile à atteindre.

La corruption : les intervenants dénoncent soit le manque de codification soit la mauvaise codification relative à l'accession au poste de travail. Ces insuffisances dévoilent le

climat de corruption ou monnayage qui prévaut en rapport avec les postes à pourvoir dans l'enseignement secondaire.

Dans la région du centre : les lenteurs administratives proviennent de ce que toute la gestion est faite au niveau de l'État central. Ainsi, les décisions relatives à la prise en charge administrative et financière des enseignants sont centralisées au plus haut niveau. Les délégations ne constituent que des courroies de transmission. Ce sont des structures de relai ; ce qui accentue le retard dans le traitement des dossiers et favorise les pratiques de corruption utilisées comme moyen de contournement des lenteurs administratives. Par ailleurs, la centralisation de la gestion des enseignants rend incertaine la prise en compte de l'état des besoins des établissements scolaires et crée une inadéquation entre l'offre et la demande en personnel enseignant car le personnel souhaité n'est pas toujours affecté convenablement. Dès lors, les établissements se retrouvent soit avec un surnombre soit avec un sous-effectif d'enseignants. Ce sous-effectif engendre une surcharge de travail à ces derniers qui se retrouvent en train de dispenser des cours dans les matières pour lesquelles ils n'ont reçu aucune formation à la base ; et ce, en application de la Lettre circulaire n°19113/MINESEC/CAB du 24 juin 2013 relative à la polyvalence des enseignants.

L'absence de progression dans la carrière des enseignants vient des lenteurs administratives ainsi décrites et de la mauvaise gestion prévisionnelle avec des conséquences négatives sur la programmation des profils de carrière. Cette absence de progression crée une certaine lassitude des enseignants et engendre des frustrations dans ce corps de métier.

➤ **Dans la région de l'ouest :** la centralisation de la gestion, induit que tout est géré au niveau central ; seule habilité à prendre les décisions. Les services déconcentrés sont par

conséquent réduits à jouer le rôle de courroie de transmission entre la base et le sommet. Cette centralisation excessive rallonge les délais et les circuits administratifs justifiant ainsi les lenteurs observées dans le traitement des dossiers de carrière des enseignants. L'absence de fluidité et le manque d'autonomisation des actes de carrière accentuent ces lenteurs administratives, ce qui constitue un facteur de démotivation du personnel enseignant.

La disproportion entre les infrastructures scolaires et la ressource enseignante disponible accentue la démobilisation des enseignants et même des élèves. En effet, la crise anglophone a engendré des flux migratoires vers la zone francophone. Or, si la demande d'éducation a augmenté, l'offre en termes d'infrastructures scolaires n'a pas suivi la courbe, avec la présence des déplacés internes ; ce qui a pour effet d'accroître le phénomène des effectifs pléthoriques dans les salles de classe. De plus, la pandémie de COVID 19 avec l'exigence de distanciation sociale a contraint les chefs d'établissement à prendre des mesures telles que la décision de compartimenter les salles de classe déjà existantes ; ce qui s'est traduit par une réelle surcharge horaire pour les enseignants présents à l'établissement. Malheureusement, l'offre d'éducation n'a pas suivi la courbe non seulement en infrastructures scolaires, mais également en personnel enseignant.

Les frustrations dans la carrière enseignante sont liées à l'absence de progression professionnelle telle que les avancements et surtout la promotion au poste de responsabilité, qui ne tient pas souvent compte de l'ancienneté qui pourtant devrait servir de critère de sélection à la base. Il arrive souvent que faute de formation adéquate, ceux qui sont nommés à des postes de responsabilité, ont des difficultés et parfois étalent leurs insuffisances pour assurer la gestion administrative et financière de leurs unités.

➤ **Dans la région du sud :**

L'état des lieux dressé par les répondants de la région du Sud recense : la mauvaise gestion des ressources administratives et financières, les lenteurs administratives, la disparité dans l'allocation de la ressource enseignante et le déséquilibre dans la répartition en termes de sureffectif et de sous-effectif des personnels enseignants présentant ainsi quelques similitudes avec les régions précédentes. A cela s'ajoute la subjectivité dans la promotion et le déploiement de la ressource enseignante

4.2 Résultats relatifs à la perception de la décentralisation

Tableau 4 : Perception de la décentralisation par les conseillers régionaux (2024)

Adamaoua	Centre	Ouest	Sud
Proximité de gestion	Cohabitation des surfaces de compétence	Gestion de proximité	Résolution des problèmes
Encadrement des CTD par l'État (contrôle de tutelle)	Participation à la résolution des problèmes de la région	Nécessité d'appliquer les textes relatifs à la décentralisation	Harmonisation de la gestion de la région
Encadrement des établissements par les CTD	Amélioration des conditions de vie et de travail et contribution aux projets régionaux	//	Risque de repli identitaire et déstabilisation

➤ **Dans la région de l'Adamaoua :** la décentralisation induit une proximité de gestion des CTD pour tenter de résoudre au mieux les problèmes au niveau de la région. Ce rapprochement des décideurs locaux influence la qualité de la gestion de manière globale sur le territoire concerné. Cette qualité peut être palpable au niveau de la célérité dans le travail qui serait un

avantage non négligeable pour pallier aux insuffisances administratives des services déconcentrés de la région et même de l'État central.

Toutefois cette proximité n'exclut pas l'encadrement des régions par l'État qui leur donne la compétence et les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes qui s'y trouvent. À cet effet, l'article 84 (1) du CGCTD autorise l'État à fournir un appui-conseil aux CTD en plus du contrôle de tutelle qui lui est assigné. De plus, la décentralisation induit un encadrement des établissements scolaires par les CTD en ce qui concerne ses modalités de gestion si l'on se réfère à l'une des missions qui leur sont assignées à savoir, le développement du secteur éducatif (cf art 17 CGCTD).

➤ **Dans la région du Centre :** la cohabitation des surfaces de compétences : en effet, le champ de compétence entre les municipalités et les conseils régionaux n'est pas clairement définis. La municipalité ne devrait avoir qu'une assiette territoriale correspondant à la commune et le conseil régional une assiette territoriale correspondant à la région par secteur d'activité. Dès lors, il y a un vide à combler au niveau départemental ce qui justifie à certains moments, l'intrusion de l'État central par le biais des préfectures. Entre la région et la commune, une structure intermédiaire serait nécessaire pour que la décentralisation ne soit pas biaisée.

La contribution aux projets de la région : la décentralisation devrait se limiter aux micro-projets, autrement dit aux projets développés dans la région. Ces micro-projets peuvent concerner les infrastructures scolaires pour accueillir élèves et enseignants dans les meilleures conditions en vue de développer le secteur éducatif dans la région. Les conseils régionaux devraient s'atteler à participer à la résolution de ce genre de problème. Par la même occasion, cela permettrait d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage

dans les établissements du territoire concerné en faisant face et en intégrant les réalités socioculturelles.

Amélioration des conditions de vie et de travail et résolution des problèmes de la région : ces deux indicateurs d'appréciation de la décentralisation sont liés. La gestion de proximité par les CTD induit la prise en compte des préoccupations du secteur de l'éducation au niveau local. Par exemple, le déploiement du personnel sera fonction des besoins réels des établissements de la région et non basé sur la préférence et le confort des enseignants. Par conséquent, le conseil régional doit pouvoir s'impliquer dans la mise en œuvre de cette politique afin de garantir la distribution et la répartition équitable de la ressource enseignante dans les établissements situés sur le territoire de la région.

En définitive, la décentralisation permettrait aux conseils régionaux de « toucher du doigt » les problèmes réels de la région d'où la nécessité de leur donner les moyens de prendre en charge l'éducation au niveau local.

➤ **Dans la région de l'Ouest :** La nécessité d'appliquer les textes ce justifie par le fait que la décentralisation est une initiative pertinente et le CGCTD vient concrétiser cette initiative du gouvernement qui attend encore d'être plus effective. En effet, l'interprétation des textes est une démarche subjective qui conduit nécessairement à une implémentation tout aussi subjective. D'après la théorie de la traduction du discours politique, cette subjectivité varie selon que l'on est en posture d'émetteur ou en position de récepteur du message. Selon les répondants, le CGCTD propose une excellente vision, une bonne organisation et des structures orientées vers la décentralisation.

La gestion de proximité : elle se traduit par la prise en compte des besoins exprimés à la base permettant ainsi de combler les attentes des populations et de mettre en phase les décisions prises avec la réalité observée sur le terrain. Or,

s'agissant du déploiement des enseignants du secondaire, l'état des besoins n'est pas toujours pris en compte ; d'où l'inadéquation entre les besoins réels et les décisions prises au niveau central. L'implication des CTD en matière d'éducation serait la bienvenue.

➤ **Dans la région du sud** : La décentralisation implique le rapprochement des CTD avec la base, l'implication des CTD dans la gestion des affaires de la région, le risque de repli identitaire et de déstabilisation etc. Sur ce dernier point, les répondants estiment que la décentralisation, en tant que modalité de gouvernance comporte des risques parmi lesquels, le repli identitaire et le risque de déstabilisation qui pourrait conduire à la création des micros-territoires dans le pays.

5. Analyse et Discussion

L'analyse et la discussion se feront simultanément autour de la traduction de l'action publique et la construction de la politique de gestion territoriale des enseignants.

5.1 *La traduction de l'action publique*

La compréhension du discours politique n'est pas toujours aisée. Il est donc essentiel de ne pas seulement s'appesantir sur les mots mais plutôt sur le sens, le sens caché en transcendant la signification littérale pour une signification littéraire. Le traducteur a donc un éventail de possibilité en matière d'interprétation car varie d'un lecteur à l'autre. L'interprétation du discours tient compte de plusieurs facteurs et paramètres contextuels tels que la culture, la religion, etc. Avec la décentralisation, il revient à chaque autorité d'adapter le discours au contexte qui est le sien et de veiller à l'application sur le territoire concerné. Ainsi, les effets de la traduction seront visibles à travers les stratégies et mécanismes de gestion mises

en place dans la cité. Le management des ressources devra donc s'arrimer aux spécificités de la région ou du territoire et aux objectifs du gouvernement. Une traduction du discours est donc nécessaire pour mettre en exergue le contenu des textes y relatifs afin d'éviter les écarts de compréhension car le discours politique véhicule un message, une conduite à tenir par le gouvernement, les acteurs de la décentralisation et par le citoyen lambda. L'intérêt de publier un recueil de textes commentés sur les articles relatifs à la décentralisation par un expert en la matière n'est plus à démontrer. L'action publique de l'état s'inscrit donc dans la traduction d'une perception commune des actions du gouvernement pour construire une politique performante et efficace.

5.2 La construction de la politique de gestion territoriale des enseignants

L'effectivité de la décentralisation incite au développement territorial au sein de la région concernée à travers la dynamique de proximité qui prend en compte les interactions entre les agents et le rôle des institutions formelles et informelles (Zimmermann et al. 1998). Cet aspect de territorialisation est mis en exergue par la théorie de l'économie de proximité qui tente de faire une évaluation des questions liées à l'éducation, voire à la territorialisation de la gestion des systèmes éducatifs, à la territorialisation de la politique enseignante. L'action publique éducative a certes pour ambition de poser les mêmes jalons de gestion des enseignants sur toute l'étendue du territoire, mais ne peuvent avoir les mêmes répercussions sur l'ensemble du territoire. La proximité géographique peut relever les similitudes dans la problématisation de la gestion des enseignants ce qui entrainera la mise en application des solutions à géométrie variables. Le contexte de décentralisation favorise la proximité organisée qui met en relief la proximité des différents intervenants de la

chaîne éducative liés par le même objectif global : assurer une éducation de qualité tel que le préconisent les objectifs de l'ODD. Pour se faire il convient d'harmoniser les logiques interactives entre les différents intervenants, partenaires internes et externes à l'organisation, à la communauté, à la région.

L'implication des collectivités territoriales décentralisées dans la construction de la politique enseignante intégrera donc la prise en compte non seulement des relations de proximité entre l'état, et les collectivités territoriales décentralisées mais aussi la prise en compte des réalités sociopolitiques, économiques, culturelles de chaque région. Ce rapport de proximité facilite et favorise la participation des régions à la politique enseignante pour une bonne territorialisation de la politique enseignante.

Conclusion

Tout au long de cette étude, il était question de s'interroger sur la possibilité d'une territorialisation de la traduction du discours dans le secteur de l'éducation et particulièrement en ce qui concerne la politique de gestion des enseignants dans un environnement décentralisé. Il était question dans cette étude de montrer que la décentralisation conduit à une territorialisation de la traduction du discours sur la politique enseignante au Cameroun. En effet, la décentralisation incite à la création des micro-territoires en prenant compte des spécificités et réalités locales. Le rôle des acteurs locaux dans la traduction du discours est capital pour implémenter cette décentralisation et pour qu'elle soit comprise par le public et qu'elle soit adaptée au contexte qui prévaut. C'est dire que la décentralisation est un construit théorique qui met en relation deux modalités à savoir le territoire et l'éducation ; c'est territorialiser les mécanismes de gestion des enseignants qui scieés aux préoccupations au niveau local. Une maîtrise de

l'interprétation du discours contextualisée par les experts et les acteurs directs et indirects de la décentralisation, au sein d'un même territoire, est incontournable pour s'assurer que l'orientation donnée et les objectifs fixés au niveau de la région soient les mêmes pour tous et compris par tous dans le but d'améliorer le développement du secteur de l'éducation dans la région.

Références bibliographiques

Bibliographie

Grawitz, M. (2011). *Les méthodes en sciences sociales*, Paris, 11^e édition, Dalloz, 1040 p.

Guidère, M. (2010). *Introduction à la traductologie. Penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*. De Boeck, 38 p.

Kuete, J-P. (2014). *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*. Recueil de textes commentés. Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM). 953 p.

Lettre circulaire n°19113/MINESEC/CAB du 24 juin 2013 relative à la polyvalence des enseignants.

Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées.

Loi n°2008-1 du 14 avril 2008 modifiant certaines dispositions de la loi n° 96-6 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

Nay, O. (2011). *Lexique de science politique, vie et institutions politiques*. 672 p.

Webographie

Garnier B. (2014). *Territoires, identités et politiques*

d'éducation en France. Carrefours de l'éducation, n°38(2), p.127-157/ Doi : 103917/cdle.0380127 [Consulté le 16/06/ 2024], <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2014-2-page-127.htm>.

Ferhat I. (2021). *De la décentralisation de l'éducation aux politiques éducatives locales en France : comment traiter en sciences sociales un objet en mutation ?* Carrefours de l'éducation, n°51(1), p.93-116 /,Doi : 10.3917/cdle.051.0093 [Consulté le 18/06/ 2024], <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2021-1-page-93.htm>.

Keudjeu de Keudjeu, J.R. (2013). *La décentralisation territoriale à l'épreuve de la distribution juridique de l'espace institutionnel au niveau local au Cameroun*. SolonIII(6).204-244. [Consulté le 16/06/ 2024], https://www.academia.edu/30892428/La_d%C3%A9centralisation_territoriale_%C3%A0_l%C3%A9preuve_de_la_distributionjuridique_de_lespace_institutionnel_au_niveau_local

Messaoudi, L. (2010). *Langue spécialisée et technolecte : quelles relations ?* [Scientific and Technical Translation]. Dans M. Baker & G. Saldanha (2009), *Meta*, 55(1), 127-135. [Consulté le 16/07/ 2022]. <http://id.erudit.org/iderudit/039607ar>
Olohan, M.

Moya, V. (2004). *La selva de la traducción*. [La jungle de la traduction]. Càtedra [Consulté le 16/07/ 2022], <https://www.jbe-platform.com/content/journals/10.1075/babel.51.3.10rey>.

Ray O. (2013). *Décentralisation et politiques éducatives*, Dossiers d'actualité veille et analyse n°83, avril, 26 p. [Consulté le 16/07/ 2022],<https://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/83-avril-2013.pdf>

Régis, M. (2005). *Laderrière, P. la gestion des ressources humaines dans l'enseignement : où en est l'Europe ?* Les nouveaux métiers de l'enseignement : où en est l'Europe ?

[compte rendu] Revue française de pédagogie. 161-165
[Consulté le 12/05/ 2023]. www.persee.fr.

Retour, D. (2011). *Autonomie et décentralisation de la gestion des ressources humaines*. FACEF PESQUISA. Numéro spécial 21-30. [Consulté le 02/04/ 2022]. Periodicos.unicef.com.br>view.

Traoré, A. (1996). *La gestion du personnel enseignant en Afrique francophone*. IIEP. [Consulté le 08/02/ 2022]. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000105837>.

Zimmermann J-B. (1998). *Firmes et territoires : du nomadisme à l'ancrage territorial*. In Bellet M., kirat T., LARGERON C. (dir). *Approches multifformes de la proximité*. Hermès, Paris. [Consulté le 03/07/2024]. https://www.cairn.info/load_pdf.php?download=1&ID_ARTICLE=RDLI_047_0021.